



Conseil communal
de L'Abbaye

L'Abbaye, le 13 mars 2024

MUNICIPALITE DE LA
COMMUNE DE L'ABBAYE
M. Christophe Bifrare, Syndic
1344 **L'ABBAYE**

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du 12 mars 2024

Présidence : M. Hugues Vuilleumier, Président.

Le Conseil communal de L'Abbaye,
Vu le préavis municipal n°02/2024 du 18 janvier 2024,
Où le rapport de la commission d'étude chargée de cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- 1. D'accorder** un crédit de cent cinquante-neuf mille francs (CHF 159'000.-- TTC), pour la réfection de la desserte forestière.
- 2. De financer** ces travaux après déductions des subventions par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à seize millions neuf cent cinquante mille francs (CHF 16'950'000.-). L'endettement au 31 décembre 2023 s'élève à sept millions neuf cent vingt et un mille francs (CHF 7'921'000.--).

Ainsi délibéré en séance du 12 mars 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE :

Le président :

La Secrétaire :

Hugues Vuilleumier

Clémentine Bodenmann